Date d'édition / Référence 15.03.2010 uh Remplace l'édition du 08.01.2008 uh

16.03.2010 Fiche no. 383 Date d'impression Version 1 Page 1 de 6

Edition

Supprimé

Société

Silitech AG/SA, Steigerhubelstrasse 3, CH-3000 Bern 5, Suisse

Silitech spray silicone 41-821 500 ml

1 Nom commercial et fournisseur

1.1 Nom commercial / Marquage des

marchandises

Lubrifiant

Application / Emploi 1.2

1.3 **Fabricant**

Fournisseur

Silitech AG, Steigerhubelstrasse 3, CH-3000 Bern 5, Schweiz, T. +41

(0)31 398 5070, F. +41 (0)31 398 5080

1.4 No. secours toxique

> Public Centre d'informations toxicologiques, CH-8028 Zurich, E-mail:

> > info@toxi.ch, T. +41 (0)44 251 51 51, CH-numéro d'urgence: 145

1.5 Produit no.

2 Identification des dangers Extrêmement inflammable. Nocif pour les organismes aquatiques,

peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement

aquatique.

Bombe sous pression. Protéger du soleil et de températures supérieures à 50°C. Même vide, ne pas percer ni brûler. Ne pas

vaporiser contre une flamme ou un object incandescent.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas

fumer. Conserver hors de portée des enfants.

3 Composition

3.1 Caractérisation chimique

> Huile de silicone (CAS 63148-62-9) Propane/butane (gaz propulseur) Fraction d'essence (aromatiques <0,5%)

3.2 Composants dangereux

> No. CAS 64742-49-0 10-25 % Naphtha, hydrogéné; léger: benzène < 0.1%

> > No. EINECS/ELINCS: 265-151-9

F: Facilement inflammable. Xn: Nocif. N: Dangereux pour l'environnement. R11: Facilement inflammable. R38: Irritant pour la peau. R65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner

des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Valeurs VME: 1440 mg/m3

No. CAS 74-98-6 10-20 % Propane

No. EINECS/ELINCS: 200-827-9

F+: Extrêmement inflammable. R12: Extrêmement inflammable.

Valeurs VME: 1800 mg/m3

No. CAS 106-97-8 40-60 % Butane

No. EINECS/ELINCS: 203-448-7

F+: Extrêmement inflammable. R12: Extrêmement inflammable.

Valeurs VME: 1900 mg/m3

Date d'édition / Référence Remplace l'édition du Date d'impression		15.03.2010 08.01.2008 16.03.2010 Edition	uh uh Fiche no. 383	Version 1 Supprimé	Page 2 de 6		
3.3	Autres informations						
4	Premiers secours	Pas d'effets indésirables prévisibles par cette voie d'exposition, qui ne peut être qu'accidentelle dans les conditions normales d'utilisation.					
4.1	Contact avec les yeux	Laver les yeux à	à grande eau.				
4.2	Contact avec la peau	Enlever les rési	dus au savon et à	l'eau.			
4.3	Ingestion						
4.4	Inhalation Transporter à l'air frais.						
4.5	Autres informations						
5	Mesures de lutte contre l'incendie						
5.1	Moyens d'extinction appropriés	Dioxyde de carbone, poudre et mousse protéinique.					
5.2	Moyens d'extinction inappropriés	Aspergeant d'eau.					
5.3	Autres informations	Aucun.					
6	Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle						
7	Manipulation et stockage						
7.1	Manipulation	Ne pas vaporiser contre une flamme ou un object incandescent. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.					
7.2	Hygiène du travail	Eviter de respirer les brouillards.					
7.3	Stockage	Protéger du soleil et de températures supérieures à 50°C. Tenir à l'abri des enfants.					
7.4	Lieu de stockage						
7.5	Protection contre l'incendie et les explosions	N'utiliser qu'ave	ec une bonne aéra	tion.			
8	Contrôle de l'exposition / protection	individuelle					
8.1	Contrôle de l'exposition	Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations.					

Aucune n'est établie pour le mélange.

8.2

Valeurs limites d'exposition

Date d'édition / Référence 15.03.2010 uh Remplace l'édition du 08.01.2008 uh

Date d'impression 16.03.2010 Fiche no. 383 Version 1 Page 3 de 6

Edition

Supprimé

0.2	C 1	1. 1	11	
8.3	Controle	ae i	l'exposition	professionnelle

8.3.1 Protection respiratoire Aucun n'est nécessaire.

8.3.2 Protection des mains Aucun n'est nécessaire.

8.3.3 Protection des yeux Aucun n'est nécessaire.

8.3.4 Autres

8.4 Contrôle de l'exposition de

l'environnement

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Aspect gaz liquéfié

9.2 Couleur incolore

9.3 Odeur de solvant

9.4 Changement d'état Contrôlé selon:

9.5 Densité

 $0.621 \text{ g/cm}^3 (20^{\circ}\text{C})$ ASTM D 4052

9.6 Pression de vapeur

3200 mbar (20°C)

9.7 Viscosité

 $<1 \text{ mm}^2/\text{s} (40^{\circ}\text{C})$ DIN 51562-1

9.8 Solubilité

dans l'eau

pratiquement insoluble

9.9 pH

non applicable

9.10 Point d'éclair <0 °C

9.11 Température d'auto-inflammation 500 °C

9.12 Limites d'explosivité inf.: 2.1 Vol%

sup.: 9.5 Vol% ((1013 mbar))

9.13 Autres informations

Coeff. de part. n-octanol/eau

Taux d'évaporation

10 Stabilité et réactivité

10.1 Décomposition thermique Stable dans les conditions recommandées pour le stockage.

10.2 Produits de décomposition dangereux Aucun, dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

Remp	d'édition / Référence blace l'édition du d'impression	15.03.2010 uh 08.01.2008 uh 16.03.2010 Fiche no. Edition		ion 1 oprimé	Page 4 de 6
10.3	Conditions / matières à éviter	Aucun danger connu.			
10.4	Autres informations				
11	Informations toxicologiques				
11.1	Toxicité aigüe	Pas d'informations dispon	ibles.		
11.2	Toxicité chronique				
11.3	Autres informations				
12	Informations écologiques				
12.1	Écotoxicité				
12.2	Mobilité				
12.3	Persistance et dégradabilité				
12.4	Potentiel de bioaccumulation				
12.5	Autres informations	Classification du danger p (classification propre): nu		magne): Classe	2
13	Elimination	Se conformer aux régleme	entations locale	s et nationales.	
13.1	Code de déchet UE/CH	16 01 99 Déchet n.s.a.			
14	Transport			_	
14.1	Transport par terre	ADR 2 Code class. 5F	RID	2	
		Numéro UN 1950	Code	Kemler	
		Groupe d'emball. Désignation officielle	Aerosols, flan	mmable, n.o.s.	
14.2	Transport maritime	ADNR	IMDO	3 2	
		Numéro UN 1950 EMS F-D, S-U Groupe d'emball. Désignation officielle Polluant marin	MFA0 Aerosols, flan		

Remp	l'édition / Référence lace l'édition du l'impression	15.03.2010 08.01.2008 16.03.2010 Edition	uh uh Fiche no.	. 383	Version 1 Supprimé	Page 5 de 6
14.3	Transport aérien	OACI / IATA Numéro UN Désignation of Subsidiary Ris	fficielle	2.1 1950 Aeroso	ls, flammable	
		Labels	11	Flamm	able gas	
	Avion de passagers	Groupe d'emba Instructions d'		Y203		
		max.		30 kg (3	
	Avion-Cargo	Instructions d'	emballage	203		
14.4	Autres informations	max. Ce produit est	classifié p	75 kg our le tran	sport.	
					on calan las critàrs	os do la CEE at
15	Informations réglementaires	la "Gefahrsto			in selon les critere	es de la CEE et
15.1	No. UN	1950				
15.2	Prescriptions nationales					
15.3	No. EINECS/ELINCS					
15.4	Symboles de danger	F+				
15.5	Indications de danger	F+: Extrêmem hydrogéné; lég			ntient Propane, B	Butane, Naphtha,
15.6	Phrases R	R: 12-52/53				
		12	Extrêmen	nent inflar	nmable.	
		52/53	-	néfastes à	nismes aquatiques long terme pour	•
15.7	Phrases S	S: 2-23-51-61				
		2	Conserve	r hors de p	ortée des enfants	i.
		23		spirer les		
		51			lans des zones bie	
		61		-	l'environnement. es/la fiche de don	
15.8	Valeur VME					
15.9	Classification BVD (CH)					
	VbF (D)					
	Autres informations					

Date d'édition / Référence 15.03.2010 uh Remplace l'édition du 08.01.2008 uh

Date d'impression 16.03.2010 Fiche no. 383 Version 1 Page 6 de 6

Edition Supprimé

16 Autres informations Pas d'autres informations.

Les données mentionnées ci-dessus correspondent à l'état actuel de nos connaissances et de notre expérience. Les fiches de données sécurité servent à la description des produits compte tenu des exigences de sécurité. Les données ne sont pas des garanties des caractéristiques des produits.

Cette fiche de données de sécurité a été établie avec l'aide de 'ChemManager', © ASSiST Applied Software Solutions in Science and Technology AG, Weiherweg 3, CH-4104 Oberwil, Suisse

Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)